

# **DELIBERATION** **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2025**

Mairie d'Ussel  
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **26 mars 2025**  
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **21**  
Nombre de pouvoirs : **8**

Le neuf avril deux-mille-vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

**Étaient présents 21 membres du Conseil Municipal :**

M. Christophe ARFEUILLERE ; M. Gilles BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Martine PANNETIER ; Mme Céline PARRAIN ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEIL ; M. Bruno RAYNAUD ; Mme Tessa SAUBESTY ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Patricia TILLET-KHADRAOUI et Mme Michèle VALIBUS.

**Ont donné procuration 8 membres du Conseil Municipal :**

Mme Maryse BADIA à M. Tony CORNELISSEN ; M. Michel BUCHE à Mme Nicole BERTON ; M. Tony CALLA à M. Christophe ARFEUILLERE ; M. Patrick COURTEIX à Mme Patricia TILLET-KHADRAOUI ; M. Sébastien DEVALIERE à Mme Martine PANNETIER ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE à M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Sophie RIBEIRO à M. Gilles BARBE et Mme Elisabeth VENTADOUR à Mme Françoise TALVARD.

**Secrétaire de séance :** M. Adrien SEIXAS

**Numéro :** DL20250409-031

**Matière :** 3.1 - Domaine et patrimoine – acquisitions

**Objet :** ACQUISITION D'UNE UNITE FONCIERE COMPOSEE DE TERRAIN NON BATI – SITE DU CHAMP DE FOIRE

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-21 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Haute Corrèze Communauté approuvé par délibération du Conseil Communautaire en date du 8 décembre 2022, modifié le 11 avril 2024, modifié le 24 septembre 2024 et modifié le 12 décembre 2024 ;

Vu les échanges et le protocole d'accord signé entre la SARL RESIDENCE LES HAUTS D'USSEL et la Commune, en date du 6 mars 2025 ;

Vu l'avis favorable de la commission d'urbanisme du 11 mars 2025 ;

Considérant que l'acquisition de cette emprise permettra à la Commune d'intervenir rapidement pour le confortement des terres du site du champ de foire mais également de devenir propriétaire pour envisager un projet de reconversion fiable et durable ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :**

- Valider le protocole d'accord tel qu'annexé ;
- Autoriser l'acquisition par la Commune de l'unité foncière d'une emprise d'environ 7 326 m<sup>2</sup> et composée des parcelles suivantes : AV323 ; AV324 ; AV213 et AV217 au prix de 150 000 euros ;
- Autoriser Monsieur le Maire à entreprendre l'ensemble des démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Fait en Mairie d'Ussel, le 9 avril 2025.*



Le Maire,  
Vice-Président du  
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE

Le Secrétaire de séance,

Adrien SEIXAS